

COURRIER DE LA SAMBRE.

Il faut être de son pays.

N^o 203.

SAMEDI.

27 NOVEMBRE 1830.

BELGIQUE. — Namur, 26 novembre.

Une lettre de M. le gouverneur à M. le bourgmestre lui annonce qu'un régiment de lanciers va s'organiser à Namur. Il en résulte pour la ville et pour la province de nombreux avantages.

COUP-D'ŒIL SUR LES SÉANCES DU CONGRÈS.

Séance du 23 novembre.

La discussion a été ouverte pendant cette séance sur l'importante proposition de M. C. Rodenbach relative à l'exclusion des Nassau. C'est aujourd'hui que le peuple peut compter avec certitude ses véritables amis, ses vrais et consciencieux mandataires.

MM. C. Rodenbach, Raikem, Nothomb, Ch. Brouckere, Forgeur, de Decker, van de Weyer, de Robiano, van Snick, de Stassart, de Theux, Blargnies, Vilain XIII de Wetteren et Al. Rodenbach se sont tous prononcés en faveur de la proposition; ils en ont démontré l'urgence.

Parmi les opposans nous remarquons M. de Baillet, qui, en vertu des principes *liberté en tout et pour tous, point de privilèges, point d'exclusions*, déclare qu'il votera contre la proposition et toute autre de même nature.

Nous ne pouvons nous abstenir de démontrer l'absurdité du système de M. de Baillet. Cet orateur réclame la liberté en faveur de la famille d'Orange, ne veut ni privilèges pour elle, ni exclusions contre elle. Il y a dans cette pensée un étalage de libéralisme qui nous inquiète. Si M. de Baillet ne veut d'exclusions contre personne, ne serait-il pas permis de porter comme candidat au trône un assassin, un incendiaire, même un Lëbry-Bagnano, car en bonne liberté il ne faut ni *exclusions* ni *privilèges*, et messieurs du congrès doivent être entièrement libres de voter pour tels candidats si la lubie leur en passe par la tête. Et M. de Baillet voudra-t-il nous faire l'amitié de nous dire si la famille des Nassau n'est pas une famille d'assassins et d'incendiaires? Ses crimes seraient-ils moindres parce qu'ils ont été exécutés le sceptre à la main?

M. Legrelle reproduit son argument sur l'inopportunité et l'intempestivité de la proposition; il rappelle encore les dangers auxquels son adoption exposerait Anvers.

M. Raikem a victorieusement réfuté cette futile objection, en rappelant que, malgré les menaces du général van Boecop, les Liégeois ont été les premiers à suivre le mouvement de Bruxelles et à marcher à son secours. Nous ajouterons que les Anversoises subissent aujourd'hui le châtement de leur longue tiédeur pour la cause de l'indépendance des Belges, et même de leur adresse au roi contre la séparation.

Si les Anversoises n'avaient pas écouté un étroit égoïsme, s'ils n'avaient pas mal à propos espéré devenir une résidence royale, s'ils avaient montré l'énergie des autres villes de la Belgique, s'ils n'avaient pas cherché à sacrifier l'intérêt général à leur intérêt particulier; ils seraient, à l'heure qu'il est, maîtres chez eux, et n'auraient pas craint de braver quelques périls pour s'emparer des forts, ainsi que cela a eu lieu à Namur, à Ath, à Mons et à Liège.

C'est sans doute une vérité, mais elle doit être proclamée, l'intérêt de la Belgique exige que la déchéance des Nassau soit proclamée sans retard, et nous ne devons ni ne pouvons sacrifier ces intérêts généraux à des craintes qui d'ailleurs ne sont pas fondées; et le fussent-elles, je le répète, nous déplorerions sans doute cette dure nécessité, nous volerions aux armes pour empêcher encore autant qu'il serait en nous, de nouveaux désastres, nous braverions tous les dangers pour tirer une éclatante vengeance d'un nouveau crime, mais à cela se bornent nos devoirs envers des con-

citoyens qui nous ont abandonnés aux jours du péril. Je le répète, si les Anversoises sont aujourd'hui dans une position aussi épineuse, c'est à eux qu'ils le doivent, et nous ne pouvons supporter les conséquences de ce qu'ils ont fait contre notre cause.

M. de Langhe a beaucoup parlé et dit fort peu de choses; il déclare qu'il voterait contre la proposition, à moins que la discussion ne le fasse changer d'avis. Nous dirons alors à M. de Langhe qu'il aurait aussi bien fait attendre la fin de la discussion et d'épargner à l'assemblée un long discours amphigourique absolument inutile.

Voilà ce que nous avons remarqué de plus saillant et de plus franc dans le discours de M. de Langhe: *Si quelquefois j'ai été à même de montrer un peu de caractère, j'ai dû cet avantage au soin que j'ai eu de ne prendre aucun engagement d'avance. J'ai toujours laissé aux événemens et à la discussion la possibilité de modifier ma manière de voir.* Le caractère de M. de Langhe ressemble alors un peu à la fixité d'une girouette qui laisse toujours à l'influence des vents la possibilité de modifier sa direction.

Si cette mobilité, ce défaut de fixité dans les principes, constituent, suivant M. de Langhe, un homme de caractère, nous trouverons bien des hommes de cette trempe parmi ces préfets français qui ont l'art de traverser la restauration, les cent jours, la seconde restauration et la révolution de 1830, sans perdre leur emploi. Ceux-là aussi laissaient aux événemens la possibilité de modifier leur manière de voir.

Au reste, si ce principe de M. de Langhe était bon, nous verrions les discussions du congrès singulièrement simplifiées; chaque membre monterait à la tribune pour dire à ses collègues: *J'ai bien un avis, mais cela ne tire pas à conséquences, j'attendrai pour me décider que vous ayez parlé.* Et comme personne ne donnerait cet avis, n'engagerait de discussion, tout cela se réduirait à une controverse de boules blanches et noires, et nos hommes de caractère se trouveraient à l'abri de tout reproche.

M. Claës, encore d'Anvers, a parlé dans le sens de M. Legrelle. Mais voici venir M. Jottrand, que nous avons cru bonnement converti.

Décidément M. Jottrand a beaucoup de répugnance pour l'adoption franche et déterminée d'une opinion. Il déclare qu'il ajourne son vote.

M. l'abbé de Haerne, qui paraît connaître particulièrement M. Jottrand, a dit, en lui répondant: *peu de personnes ont été soumises à autant de variations que l'honorable Préopinant.* M. Jottrand a déclaré dans son texte qu'il n'était pas de ces orateurs présomptueux qui s'élancent au milieu d'une question. Serait-ce par hasard qu'il s'élançait à côté de la question?

« Il n'est pas non plus un de ces parleurs qui, après s'être rendu à eux-mêmes la justice de reconnaître qu'ils ont peu de portée dans le talent, espèrent toute fois se faire une réputation parlementaire en s'attachant avec opiniâtreté à défendre tout ce qu'il y a de plus déraisonnable. »

Tout cela est fort beau, M. Jottrand nous dit bien tout ce qu'il n'est pas; mais il nous laisse à deviner ce qu'il est.

Nous le dirons bien, ce qu'il est. M. Jottrand est un homme de beaucoup de talent, et, quoi qu'il en dise, il cherche l'originalité, il se fait un plaisir d'être d'un avis différent de la majorité; il sait bien quand il agit ainsi, que cela ne tirera pas à conséquence; s'il le craignait il est trop bon citoyen; je le pense, pour ne pas renoncer à cette petite tactique. M. Jottrand est avocat et bon avocat, et chacun sait que ces messieurs aiment quelquefois à défendre une mauvaise cause.

Séance du 26 novembre.

Honneur au congrès national! l'exclusion à perpétuité des Nassau est prononcée à une immense majorité. Vingt-huit opposans seulement, et notez parmi ces messieurs les députés d'Anvers! notez aussi parmi eux un assez grand nombre d'ex-députés aux états-généraux, qui faisaient partie du conseil du prince d'Orange à Anvers, et qui probablement ne tiennent pas compte des maux auxquels la Belgique était exposée pendant qu'ils restaient à une tribune hollandaise pour y demander *pardon pour des hommes égarés*.

Ces messieurs, dans leur haute sagesse, avaient voté la séparation pure et simple, tandis que les combats de Bruxelles et nos victoires avaient décidé cette séparation et surtout la déchéance à perpétuité de l'odieuse famille devant laquelle ils ne rougissaient pas de fléchir le genou, tandis que nos femmes, nos enfans, étaient assassinés par ses ordres, tandis que nos villes étaient en feu.

Nous devons le dire à ces messieurs; que ce soit une vérité dure, nous leur dirons, comme à M. de Potter: vous êtes venus trop tard, nous avons appris à nous passer de vous, la révolution s'est faite sans vous, elle pourra se continuer de même. Et cependant ces messieurs viennent faire grand étalage des dangers qu'ils ont courus! S'ils ont couru des dangers, c'est à leur inconséquence qu'ils doivent s'en prendre, et nullement au courage qu'ils ont montré à La Haye, en ne prenant pas notre défense lorsque les députés hollandais nous accablaient des plus dégoûtantes injures.

Le congrès national a montré au contraire courage et énergie; il s'est montré digne de représenter le peuple belge. L'annonce d'une intervention étrangère a suffi pour hâter sa décision. Honneur donc à MM. Jottrand, Al. Gendebien, van Meenen, le comte d'Aerschot, d'Olislagers, de Langhe, de Meulenaere, Duval! Ces honorables députés qui s'étaient déclarés pour l'ajournement de la proposition, ou même contre son adoption, ont prouvé dans cette mémorable séance qu'au moins leur opinion à cet égard était dictée par un amour sincère pour leur pays, et que du reste ils ne prenaient part à aucune intrigue. Un bruit d'intervention, une menace de guerre a suffi pour les ramener à l'opinion de la majorité, ils ont compris que l'indépendance de la Belgique votée par eux antérieurement, que l'honneur national, exigeaient impérieusement que l'exclusion à perpétuité des Nassau fût la seule réponse du congrès belge à des menaces étrangères. Honneur donc leur soit rendu, ils ont bien mérité de la patrie.

Quant aux 28 opposans, il nous est pénible de le dire, ils ont manqué à leurs devoirs et comme citoyens et comme députés.

Examinons d'abord la conduite de MM. Legrelle et le baron Osy; à l'ouverture de la séance deux propositions sont faites par ces messieurs, évidemment dans le but d'arrêter la discussion et de retarder une décision que probablement on serait parvenu plus tard à faire ajourner encore par d'autres moyens semblables. L'assemblée en fait justice avec une rare sagacité. C'est l'honorable M. de Stassart qui le premier lui a fait remarquer que toutes ces propositions ne paraissaient que des moyens de retarder la discussion.

La proposition de M. Legrelle était captieuse; elle avait pour but de demander au gouvernement provisoire s'il était arrivé à Bruxelles des agens diplomatiques d'une grande puissance, et en cas d'affirmative copie des notes et documens qu'il peut avoir reçus relativement aux affaires de la Belgique et particulièrement à la question en discussion.

Et ne voilà-t-il pas que le comité diplomatique entre peu d'instans après, et communique, à ce qu'il paraît, au congrès, des notes absolument analogues à celles dont parlait M. Legrelle.

Sans aucun doute les partisans de la famille des Nassau comptaient, au moyen de la proposition de M. Legrelle, retarder la décision jusqu'à ce que la note de la grande puissance fût communiquée, et ait inspiré au congrès, ainsi qu'on l'espérait, une terreur salutaire.

Il n'en a pas été ainsi: 161 députés ont proclamé à la face

de l'Europe que la Belgique ne souffrirait en aucune manière qu'on intervint dans ses affaires intérieures. L'Europe sait aujourd'hui que pour nous dompter il faudra nous détruire; une faible population de quatre millions d'âmes monte, par son énergie, au rang des nations de premier ordre; elle traite avec elles d'égale à égale, parce qu'il s'agit de son indépendance et de ses libertés.

Une chose véritablement choquante, c'était d'entendre M. de Gerlache, déclarer qu'il ne vient point injurier les Nassau; ils sont malheureux, et ils ne sont plus là. M. Destouville dire qu'il a entendu avec peine renouveler sans nécessité à cette tribune de nombreuses et violentes accusations, qu'il a trouvé une agréable compensation dans les discours pleins de mesure prononcés par quelques orateurs qui ont su faire la part du malheur, et professer pour de grandes infortunes un respect qui les honore et que je partage. M. Lehon ajouter: Ceux qui ont combattu le pouvoir quand il était debout ont sans doute acquis le droit de respecter le pouvoir abattu, et j'éprouve d'abord le besoin de rejeter loin de moi, comme indigne de notre caractère, tout ce que j'ai entendu d'insultant pour le malheur dans cette discussion.

Que signifie ce sentimentalisme hors de propos? cette ridicule pitié pour les membres de la famille d'Orange?

Il ne sera plus permis à une nation qui, au sortir de quinze années d'oppression, s'est vue livrée par son roi et ses fils à toutes les horreurs d'une guerre civile, qui sort à peine d'une suite non interrompue de massacres, d'incendies, de pillages, exécutés par les ordres de cette même famille, il ne lui sera plus permis d'exprimer avec une profonde énergie toute son indignation, toute sa haine pour les auteurs de tous ces maux? et c'est lorsque la Belgique est encore en proie à ces mêmes maux, c'est lorsque les traces de la mitraille existent encore à Bruxelles, c'est lorsque les ruines d'Anvers sont encore fumantes, qu'on vient audacieusement s'apitoyer sur les malheurs de la famille d'Orange! Et ce sont des députés belges qui se donnent ce ridicule, pour ne rien dire de plus! Honte, et mille fois honte à ceux qui sympathisent si peu avec nous! Ce langage est bien digne d'hommes qui, abandonnant notre cause, allèrent à La Haye phraser en tremblant à la tribune hollandaise, et délibérer lorsque nous les appelions de tous nos vœux à Bruxelles.

Quant à M. Destouville, il ne connaît nos souffrances que par ouï-dire, la ville de Maestricht était sous la protection d'une nombreuse garnison hollandaise, et probablement que le badigeonage des maisons de Bruxelles mitraillées a beaucoup influé sur ses sentimens envers la famille d'Orange.

Bruxelles, 25 novembre.

CONGRÈS NATIONAL. — Séance du 24 novembre.

La séance est ouverte à onze heures et demie. Il n'y a plus de sentinelles dans les tribunes. On donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier; il est approuvé.

La discussion est continuée sur l'exclusion des membres de la famille des Nassau.

M. le président. Il a été fait deux propositions, l'une de M. le baron Osy tendant à obtenir avant la clôture de la discussion actuelle, communication du gouvernement provisoire de la réponse du roi Guillaume au protocole de Londres à la proposition d'armistice, d'abolir le droit de transit exigé à Flessingue, etc.

La seconde est de M. Legrelle et tend à-peu-près au même but, sans toutefois reconnaître aux puissances le droit d'intervenir dans nos affaires.

La proposition de M. Osy est-elle appuyée? (des voix: oui, oui.)

Toutes ces propositions ne me paraissent que des moyens indirectes de reproduire des opinions déjà réfutées par tant d'orateurs; je ne vois pas d'ailleurs l'influence que des renseignemens diplomatiques peuvent exercer sur la grande question qui nous occupe. Ces renseignemens, quels qu'ils soient, ne changeront rien à la manière de voir des députés (et c'est, je crois, le plus grand nombre) qui considèrent la dynastie des Nassau comme indigne de gouverner désor-

mais le peuple belge. Je demande qu'on passe à l'ordre du jour. (*Appuyé! appuyé!*)

M. de Robaulx insiste pour qu'on demande au gouvernement la communication des notes diplomatiques.

M. de Stassart. Il peut sans doute être utile de demander les renseignements dont il s'agit, mais je n'en vois pas l'urgence, et comme il doivent être étrangers au résultat des délibérations actuelles, je demande que ces délibérations soient avant tout continuées; que nous restions en permanence et qu'un vote solennel annonce aujourd'hui même à l'Europe l'irrévocable volonté du peuple belge.

La permanence est appuyée de toutes parts.

M. Pirson. On a fait entendre des menaces. Des articles de journaux ont été publiés contre ceux qui voteraient l'exclusion des membres de la maison d'Orange: si un jour ces menaces doivent avoir leur effet, il ne serait pas juste que MM. du bureau en souffrissent seuls, en conséquence je demande que la chambre décide que la déclaration d'exclusion soit signée par tous les membres qui l'auront votée; ainsi MM. du bureau ne seront pas seuls pendus. (*Hilarité.*)

M. le président. Au moins M. Pirson veut que nous soyons pendus en bonne compagnie.

M. Rodenbach. Il faut se hâter, MM.; on m'a assuré qu'on s'abouchait, qu'on intriguait à Anvers avec les ennemis.

M. d'Hanis van Cannart. Je suis bourgmestre d'Anvers, et je sais ce qui s'y passe. On ne peut jeter le moindre soupçon sur le patriotisme des habitans d'Anvers: les accusations que vous venez d'entendre sont controuvées: je puis vous en donner l'assurance.

M. Jottrand demande la clôture et annonce que, par suite des communications qui viennent d'être faites, il a changé d'avis et qu'il votera pour la proposition de M. Rodenbach.

M. le président. En vertu de l'article... du règlement je demande que l'assemblée se forme en comité secret. Huissiers, faites évacuer les tribunes.

(Le comité secret dure environ une heure; on assure qu'il a été fait des communications au congrès par le gouvernement provisoire.)

La séance est de nouveau rendue publique.

M. de Gerlache votera contre la proposition; il ne peut être suspect d'attachement aux Nassau dont il a constamment combattu les mesures, mais il ne veut pas les injurier lorsqu'ils sont malheureux: ils ont fait quelque bien matériel au pays, mais ont voulu opprimer et dénationaliser les Belges; il s'apitoie sur le sort de 800,000 catholiques qui habitent la Hollande; il aborde ensuite la question: le congrès a fait acte de souveraineté en déclarant l'indépendance de la Belgique, que veut-il de plus... J'ai entendu dire que la race des Nassau était une race infâme; ainsi vous voulez proscrire les races: remarquez qu'après les proscriptions par races viennent les proscriptions par catégories; vous allez vous lier vous-mêmes, vous allez lier vos descendans; vous ne pouvez ni l'un ni l'autre; dans la proposition, vous avez fait ajouter le mot d'*Orange*, ainsi vous exempez les collatéraux; les enfans de la maison d'Orange seront-ils plus coupables que ces collatéraux... Les Nassau ne sont pas sans appui: ils ont des alliances avec de grandes puissances, avec la Russie, avec la Prusse; vous fournissez le prétexte d'une guerre à outrance. Une prétention que vous eussiez faite lors de l'élection de votre chef ne vous suffit pas; il faut que vous fassiez un affront à la famille; avec votre déclaration la rayez-vous du rang des puissances... Si nous avions 30 millions d'habitans, la déclaration serait bonne... Mais ne craignez-vous pas l'influence de l'aristocratie anglaise dans le parlement, lorsque vous faites un acte qui passe le droit de la défense légitime? Vous vous fiez sur la France qui éprouve assez d'embarras intérieurs et qui n'est qu'une république plutôt licencieuse que libre.

M. van Meenen était d'avis que la proposition fut ajournée, mais une fois mise en délibération, elle doit être décidée... Lorsque j'ai entendu la communication qui nous a été faite, j'ai regretté que nous n'eussions pas marché plus vite.

M. Lebeau. Les années sont des siècles; nous ne pouvons pas suspendre notre décision.

M. Barbanson renonce à la parole.

M. Destouvelles adopte l'opinion exprimée par M. de Langhe: par la suspension d'armes, tout est ouvert, tout est sauf, mais votre déclaration va tout fermer.... c'est par une vaine terreur qu'on nous met la guerre civile devant les yeux.... on vous disait naguère que le peuple voulait la république; vous avez voté la monarchie et le peuple est resté calme: nos discours sont empreints d'irritation; nous ne sommes pas assez tranquilles pour décider une question telle que celle qui nous est soumise.

M. Goethals. Nous ne devons pas montrer de pitié lorsque la nation a prononcé depuis long-temps: l'honneur et le salut de la patrie exigent une prompte décision; le nom d'Orange est devenu sanguinaire et incendiaire.

M. le comte d'Aerschot votera pour la proposition puisque la question a été soulevée; mais il la trouve trop subitement faite.

M. Legrelle se prononce contre.

MM. Cornet de Grez et de Sécus, père, sont du même avis.

M. de Langhe a changé d'opinion parce qu'il croit voir une intervention déguisée dans les communications et que l'inquiétude qu'il en a conçue l'a ébranlé.

M. de Baillet persiste dans son vote opposé.

M. de Meulenaere regarde la proposition comme imprudente et dangereuse, mais on ne préviendra pas les malheurs en la rejetant; au contraire il faut en ce moment une attitude ferme et l'orateur votera pour.

M. Duval, depuis qu'il a entendu parler d'intervention, sera favorable à la proposition.

M. Legrelle fait et retire après une courte discussion, un amendement tendant à faire ajourner la proposition.

La discussion est fermée.

M. le président. Je réclame de cette assemblée et des tribunes le silence et de la gravité, lorsque je proclamerai la décision du congrès.

On procède à l'appel nominal et la proposition de M. Rodenbach est adoptée à la majorité de 161 voix contre 28.

Voici les noms de ceux qui ont voté contre: MM. de Baillet, Orban, Osy, Thorn, Legrelle, d'Hanis van Cannart, Claes, de Hemptinnes, Dubois, Destouvelles, de Foere, de Berghem, A. Cogels, de Stockem, de Sécus père, de Trazegnies, H. Cogels, Huysman d'Annecroix, de Sécus fils, d'Ansembourg, Liedel de Wel, Cornet de Grez, de Renesse, van Volden de Lombeke, de Gerlache, Maclagan et Werbrouck Peeters.

M. le président. Je déclare au nom du congrès national tous les membres de la famille d'Orange-Nassau exclus à perpétuité de tout pouvoir en Belgique (profond silence).

La séance est levée (de vives acclamations partent du sein de l'assemblée et des tribunes).

Nous sommes réduits aux *on dit* sur le comité secret; *on dit* qu'il est arrivé à Bruxelles, le 23, un envoyé d'une grande puissance, que le 24 il a fait connaître au gouvernement provisoire et au comité diplomatique que l'exclusion des Nassau pouvait troubler la paix de l'Europe, compromettre un état voisin; *on dit* que le comité diplomatique et le gouvernement provisoire ont franchement et unanimement déclaré que l'exclusion était de la plus impérieuse nécessité; *on dit* que le comité diplomatique, d'accord avec le gouvernement provisoire, ne pouvant assumer la responsabilité des événemens, a résolu de faire part de la communication au congrès; *on dit* que M. van de Weyer a fait verbalement la communication au comité-général, et qu'elle a donné lieu à une assez vive discussion qui a amené une décision presque unanime: l'ordre du jour. (*Courrier des Pays-Bas.*)

— On a reçu de Gand des lettres qui informent que le gouvernement français, sur la demande de quelques maisons de commerce, a accordé le transit libre pour la graine de lin destinée pour la Belgique et importée à Dunkerque ou dans d'autres ports français par des navires étrangers; cette fa-

veur est accordée en considération de la fermeture des ports de la Belgique.

Le *Politique* contient la traduction d'une missive expédiée par le général Dibbets au directeur général de la guerre à La Haye. Cette pièce a été interceptée par M. de Tilly, commandant des corps francs.

Le général y rend compte de l'entrée à Maestricht du duc de Saxe-Weimar avec ses troupes. Il fait connaître sa réponse à deux parlementaires belges qui sont venus lui demander s'il avait l'intention de respecter la trêve conclue à Londres.

Cette réponse est, qu'il ne reconnaissait aucun arrangement s'il ne lui était communiqué par ou de par le roi des Pays-Bas. Il a ajouté, avec la brutalité qui lui est naturelle, qu'à l'avenir il considérerait les envoyés comme des espions et des traîtres.

Un *post-scriptum* écrit de la main de ce général hollandais annonce qu'il a un plan sûr et ferme pour reprendre Venloo.

Le même journal annonce l'arrivée à Liège du bataillon d'infanterie parti de Namur sous les ordres du colonel Boucher.

Mons, 19 novembre.

La lecture du *Courrier des Pays-Bas*, qui eut lieu hier dans une réunion nombreuse de citoyens de cette ville, inspira à ces derniers un tel dégoût, ou plutôt une telle horreur, que tous d'un commun accord condamnèrent cette feuille à être brûlée, ce qui fut effectivement exécuté ledit jour, à 9 heures 1/4 du soir, sur la place d'armes, au lieu même où s'exécutent les jugemens de la cour d'assises, aux acclamations des nombreux assistans et aux cris mille fois répétés de *vive la liberté! Vive l'indépendance de la Belgique! A bas la famille d'Orange!*
(C. de l'Escout.)

FRANCE. — Paris, 22 novembre.

La cour des pairs a siégé pour l'affaire de MM. de Kergorlay, ex-pair de France, de Brian, gérant de la *Quotidienne*, de Genoude, gérant, et Lubis, rédacteur en chef de la *Gazette*.

Elle a entendu le réquisitoire de monsieur le procureur-général qui a conclu à la condamnation de M. de Kergorlay à deux années d'emprisonnement et 10,000 francs d'amende, à celle de MM. de Brian et de Genoude à 6,000 francs d'amende, et au renvoi de la plainte de M. Lubis.

Elle a également entendu la défense de M. de Kergorlay, celle de son conseil M. Berryer, ainsi que celle de MM. Hennequin et Guillemin pour la *Gazette* et la *Quotidienne*. La cour, attendu l'heure avancée, a renvoyé à demain pour délibérer sur l'arrêt.

— La chambre des députés s'est occupée dans sa séance du 22 novembre de la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1828. Cette discussion présente peu d'intérêt.

— On ne lit plus dans les lettres de grâce accordées par notre roi citoyen cette formule féodale : *de notre grâce, pleine puissance et autorité royale*; on lui a substituée celle-ci qui est plus constitutionnelle et plus simple : *en vertu de l'art. 38 de la charte*.
(Les communes.)

— Des lettres de Rome annoncent que le pape fait des levées extraordinaires de troupes, pour s'opposer à l'occupation de la Marche-d'Ancône par les troupes autrichiennes. Le saint père se trouve par-là placé dans le parti de la non-intervention, dont il invoque la stricte exécution comme garantie de sa souveraineté.
(La Tribune.)

— Le *Globe*, journal français, contient un article où il annonce que le ministère Wellington, de concert avec la Prusse, l'Autriche et la Russie, préparait une attaque contre la

France. La déclaration de guerre devait avoir lieu au printemps prochain. Le *Globe* annonce qu'il tient de bonne source les renseignemens relatifs à ce complot contre la liberté de la France et par conséquent contre celle des peuples. C'était le dernier effort de la *sainte-alliance des rois*.

— On lit dans le *Messenger des Chambres* :

« La récente acceptation de l'armistice par le roi des Pays-Bas mérite de justes éloges, et prouve que le prince, *rempli de raison et d'expérience*, sait faire céder au besoin la *fermeté* bien connue de son caractère à des considérations d'*humanité* comme de *saine politique*. »

ANGLETERRE. — Londres, le 19 novembre.

Un des plus grands avantages que ce pays retire du renvoi du dernier ministère, est de préserver l'Europe des chances d'une guerre générale. Comme peuple, nous avons aussi peu à faire de la querelle entre les Belges et les Hollandais que nous avons à nous mêler des affaires politiques de la lune. Si les Hollandais ne sont pas assez forts pour gouverner les Belges, il faut laisser ceux-ci se gouverner eux-mêmes. Notre intervention en France pour rétablir les Bourbons a coûté à la nation du sang en abondance, et des trésors immenses pour lesquels l'Angleterre a été pressurée par des taxes. La maison des Nassau ne vaut pas une expérience aussi coûteuse.

— Le *Courrier Anglais* remarque au sujet des mouvemens militaires en Hollande, que le roi projette peut-être d'attaquer la Belgique, dans le cas où le congrès décide contre sa dynastie, mais qu'une pareille démarche serait une folie.

PRUSSE.

Nous apprenons que Berlin est en insurrection; le mouvement des troupes des provinces rhénanes vers l'intérieur du royaume, a commencé depuis plusieurs jours.

| Marché de Namur du 25 novembre. | Fl. | Cts. | 100 ^{es} . |
|------------------------------------|-----|------|---------------------|
| Froment-roux, la rasière | 10 | 99 | 26 |
| Seigle. | 7 | 28 | 01 |
| Avoine | 2 | 11 | 11 |
| Pommes de terre. | 1 | 41 | 42 |
| Beurre. | 0 | 77 | 84 |

ANNONCES.

633.

Pour cause de départ.

Mardi, 30 novembre 1830, à 2 heures, beau mobilier à vendre, en la maison occupée par M. Gerard, vitrier, rue des Fossés, n° 940, à la recette de M. Capelle-Michaux.

630. Beau quartier à louer, situé sur le rempart *Ad Aquam*.

S'adresser, pour connaître les conditions, au S^r Michotte, teinturier, rue Notre-Dame, N° 1449.

634 Un piano à louer. S'adresser rue St. Nicolas n° 1087.

635. Mercredi, 1^{er} décembre prochain, à dix heures du matin, par le ministère de l'huissier Marlaire, et à l'ancien hôtel de ville, il se fera une vente au comptant, de poutres et autres bois de construction appartenant à la ville de Namur.

576. M^r Delvigne, agent d'affaires, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur, se charge d'acheter et de vendre toutes espèces d'effets publics.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, Rempart Ad Aquam, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

NAMUR, J. MÉJAN, ÉDITEUR, REMPART AD AQUAM.